

ECHOS DANS LA BASTIDE



Décembre 2019



BULLETIN MUNICIPAL

Mairie de Monclar

☎ 05 53 41 80 98

📠 05 53 41 83 07

monclar.mairie@orange.fr

www.mairie-monclar47.fr

Bulletin réalisé par :

Catherine Martine, Decourty Thomas
Bouissière Dominique, Lorenzato Pierre
Brulant Magalie



Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>		1
<i>Point sur les Conseils Municipaux</i>		2
<i>Etat civil</i>		9
<i>Charte de Bon Voisinage</i>		10
<i>Information Gendarmerie</i>		14
<i>Les Sapeurs Pompiers</i>		18
<i>Ecole</i>		20
<i>Bibliothèque</i>		22
<i>Foyer Mont Clair</i>		24
<i>Messe de Noël</i>		26
<i>Du côté des associations</i>	<i>Club de Modélisme Monclarais</i>	27
	<i>Musée du Patrimoine</i>	28
	<i>UNA</i>	29
	<i>Monclar 2000</i>	30
	<i>Comité des Fêtes</i>	32
	<i>ADRA</i>	34
<i>Vœux 2020</i>		



Le Mot du Maire

La nouvelle génération qui est arrivée à sa majorité, que j'ai vu naître, n'a jamais connu d'autre Maire que moi, il est donc temps que je passe le relais. C'est donc avec grande émotion que j'écris ce dernier Edito.

Avec les équipes successives que j'ai conduites, j'ai impulsé avec énergie notre village dans des directions qui me semblaient être les voies d'avenir pour notre attractivité et notre qualité de vie.

Les avancées réalisées, mais toujours vite oubliées en raison de l'immensité de la tâche restant à accomplir, j'ai pu les mener avec l'implication de mes équipes et les responsables d'associations.

Je terminerais cet Edito par :

- *Des remerciements à tous ceux qui ont donné de leur temps à la vie du village.*
- *Des remerciements à tous ceux qui m'ont fait confiance.*
- *Le souhait que notre société où la communication prend une place de plus en plus importante, n'occulte pas notre capacité d'écoute, de partage et de respect.*

Je vous invite à lire les différentes chartes du bien vivre ensemble qui viennent de voir le jour.

BONNES FÊTES À TOUS !

Gérard STUYK



Faisons un point sur les conseils municipaux

Lors des conseils municipaux des 16 juillet et 03 octobre 2019 de nombreux sujets ont été abordés, voici quelques extraits :

Présentation de Monsieur Adrien DIBOIS, Nouveau Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Monclar :

M. le Maire donne la parole à M. Adrien DIBOIS, nouveau Chef du CIS (Centre d'Incendie et de Secours) de Monclar accompagné de M. Gérard BOISNAY, adjoint.

M. DIBOIS et M. BOISNAY évoquent les difficultés rencontrées lors des interventions en journée par manque d'effectif. La commune ayant 2 agents sapeurs-pompiers volontaires, la signature d'une convention entre le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la Commune serait appréciable afin de définir les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation de M. Patrice CAGNATI et de M. Yves NARDIN pendant leur temps de travail.

M. DIBOIS informe que le Capitaine CHOIGNOT, Chef du service volontariat du SDIS, prendra contact avec M. le Maire concernant la mise en place de ces conventions.

M. DIBOIS et M. BOISNAY expliquent également leurs projets de travaux sur la caserne à savoir la création d'une aire de lavage et parking à gauche du bâtiment (partie enherbée actuellement). La municipalité pourra être sollicitée pour une aide soit financière, soit matérielle.

M. DIBOIS informe l'assemblée de l'arrivée de 3 nouvelles recrues en septembre 2019, ce qui est positif et encourageant pour le CIS de Monclar.



Immeuble ARNAUDIN :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal (après une visite des lieux effectuée ce jour à 20h30) que la Commune est propriétaire de l'immeuble sis 15 Place de la Mairie depuis le 28 juin dernier.

L'immeuble est composé :

- au sous-sol : 3 garages, 3 pièces, rangement et cave ;
- au rez-de-chaussée : pour partie un local commercial (ancienne épicerie), une réserve et une partie à usage d'habitation comprenant palier, cuisine, salon, wc ;
- au 1^{er} étage : cage d'escalier, palier, 2 wc, 2 salles d'eau, 4 chambres, cuisine, 2 dégagements ;
- combles ;
- Terrasse côté rue Pisse-Crabe et jardin ;

Soit une surface totale de 03a 04ca.

Suite à la visite sur les lieux par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, il est décidé :

- de faire établir des devis de travaux de réfection afin de créer 2 logements locatifs ;
- de conserver 2 des 3 garages qui pourraient être proposés avec les logements ;
- de louer le 3^{ème} garage. Le conseil municipal fixe le montant du loyer à 50 €. Un mois de caution sera demandé à la signature du bail de location.

Travaux UNA (Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles):

M. le Maire informe l'assemblée qu'a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance l'examen des devis de travaux envisagés sur l'immeuble Billou.

M. le Maire explique que suite aux décisions du précédent conseil et à la rencontre avec les responsables de l'UNA acceptant une participation aux frais, des devis ont été établis pour répondre aux besoins de l'association UNA.

Les travaux sur ces locaux mis à leur disposition depuis 2002 impliquent la rénovation d'espaces communs obligeant la municipalité à prioriser le bâtiment Billou dans ses dépenses d'entretien annuelles.

M. le Maire énumère les travaux envisagés ainsi que l'estimation de leur coût afin d'étudier une répartition des charges et faire des propositions à l'UNA.



	Montant HT
VMC	830.00
Menuiseries	4 481.32
Sanitaire PMR Couloir	2 662.46
Sanitaire PMR Salle attente	2 552.46
Isolation Plancher du Bas	1 213.27
Plancher bois + sol vinyle	3 215.00
Cloison bureau	1 380.00
Électricité	Devis en cours

M. le Maire prend connaissance d'un courrier de l'UNA remis ce jour au secrétariat et en donne lecture à l'assemblée.

Le conseil municipal décide que tous travaux engagés seront réalisés et financés par la Commune, propriétaire de l'immeuble.

Devant l'incompréhension de ce courrier, le conseil municipal décide à l'unanimité de dénoncer à titre conservatoire la convention signée le 04/03/04 entre la Mairie de Monclar et la Présidente de l'ASSAD. La dénonciation à titre conservatoire permet une discussion dans un délai d'un an avec l'association UNA.

(extrait du 16/07/2019)

M. le Maire présente les devis établis pour la rénovation des bureaux de l'UNA. Après analyse, l'entreprise CONFORT TOIT est retenue. Le montant total des travaux s'élèverait à environ 52 000 € TTC sur lesquels environ 21 000 € TTC seraient répercutés à l'UNA.

M. le Maire expose au conseil municipal les propositions qui pourraient être soumises à l'UNA pour l'établissement d'une nouvelle convention :

- 1 : L'UNA prend en charge les travaux incombant à ses bureaux et 50 % de l'aménagement du WC PMR (Personne à Mobilité Réduite).

La mairie assume la partie gros œuvre (menuiserie) ainsi que les travaux de réfection de l'entrée du bâtiment.

Un loyer serait mis en place et les premiers loyers ne seraient pas perçus jusqu'à concurrence des sommes avancées par l'UNA.



- **2** : La mairie prend en charge tous les travaux et un loyer serait mis en place dès la fin des travaux.

L'hypothèse 1 est retenue par l'assemblée.

D'autre part l'UNA assumera le paiement de sa consommation réelle d'électricité.

Si les propositions avancées par la municipalité sont acceptées par l'UNA, les devis seront affinés et une nouvelle convention sera établie avec l'UNA.

(extrait du 03/10/2019)

Tarifs cantine et garderie périscolaire, rentrée 2019 :

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire sont inchangés depuis la rentrée 2017 et en donne les montants :

Cantine :

- Repas enfant : 2.45 €,
- Repas adulte : 4.60 €.

Garderie Périscolaire :

	Quotient familial < 750 €	Quotient familial > 750 €
1 enfant	11.30 €	13.30 €
2 enfants	19.30 €	21.30 €
3 enfants et plus	24.60 €	26.60 €

M. le Maire sollicite les membres de l'assemblée sur une éventuelle augmentation des montants susdits.

Le conseil municipal décide :

- D'appliquer une hausse de 0.05 € au tarif du repas enfant ; le prix du repas sera donc de 2.50 € à compter de la rentrée 2019.
- De ne pas appliquer d'augmentation au tarif du repas adulte.
- De ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs de la garderie périscolaire.

(extrait du 16/07/2019)



Ombrières Parking salle du Magre :

M. BOUISSIERE fait part à l'assemblée que les collectivités ont la possibilité de candidater au programme TERRITOIRE SOLAIRE proposé par le SDEE 47 (Syndicat Départemental d'Énergies et d'Équipement). Ce programme consiste à développer et financer des centrales solaires photovoltaïques sur bâtiments, parkings ou au sol.

M. BOUISSIERE a sollicité le SDEE 47 sur la possibilité d'installer une ombrière solaire sur le parking de la salle du Magre. Le SDEE 47 a remis le projet que M. BOUISSIERE soumet au conseil municipal. Les ombrières couvriraient environ 20 places de stationnement et se situeraient le long de la départementale et le long de la bute végétale.

Après débat, le conseil municipal s'interroge sur l'esthétique du projet tout en reconnaissant son intérêt. Aussi, l'assemblée demande un délai de réflexion.

Adressage Normalisé - mise en place de la commission :

M. le Maire explique que le développement de la fibre optique demande à ce qu'un adressage normalisé soit mis en place dans toutes les communes [cf. CM du 05/06/19].

Afin de réaliser cet adressage il y a lieu de constituer une commission d'élus référents. Une première réunion de travail est programmée pour le mardi 08 octobre à 20h30.

Autorisation Navigation Lac du Magre pour modélisme bateau :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Club de Modélisme Monclerais qui souhaite utiliser le lac du Magre pour effectuer du modélisme bateau. Après débat, le conseil municipal donne son accord pour que se déroule cette activité sur le lac sous réserve de l'avis favorable de la Société de Pêche.

Panneaux basket école :

M. le Maire expose à l'assemblée que les panneaux de basket situés dans la cour de l'école sont en très mauvais état et posent des problèmes de sécurité.

Les enseignantes sollicitent l'enlèvement de ces panneaux ou le passage d'un organisme agréé afin de les contrôler.



Après débat et à la majorité, le conseil municipal décide la dépose du panneau de basket proche de la classe et de la vérification du second.

(5 voix pour le retrait- 1 voix contre - 3 voix pour les conserver et demander la vérification des 2 panneaux).

(extrait du 03/10/2019)

Informations diverses :

Station d'Épuration : M. le Maire informe que les travaux de la nouvelle station d'épuration lieu-dit Trouillès débuteront en septembre 2019 pour une durée d'environ 8 mois.

(extrait du 16/07/2019)

Licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que sur la commune de Monclar 2 licences de débit de boissons de 4^{ème} catégorie sont en cours de liquidation judiciaire. Une personne souhaite formuler une offre pour l'acquisition d'une des deux licences afin de l'exploiter sur une autre commune. Dans le cadre de l'article L.3332-11 du Code de la Santé Publique, la commune doit émettre un avis sur cet éventuel transfert.

Le conseil municipal émet un avis défavorable

Points d'Eau Incendie (PEI) :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a procédé à la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie (emplacement, signalisation, accessibilité, état général du PEI...).

M. le Maire énumère l'état récapitulatif des points d'eau ainsi que leur état.

Les anomalies signalées sur certains PEI devront être corrigées afin de pouvoir assurer une bonne défense incendie.

Chemin Piétonnier City stade :

M. le Maire rappelle le projet de création d'un City Stage. La DETR (Dotation d'Équipement des territoires ruraux) n'ayant pas été obtenue pour 2019, le projet est reporté mais toujours d'actualité.



Aussi, M. le Maire informe les membres du conseil de sa rencontre avec M. Jérôme MARRAULD, propriétaire des parcelles où devra passer le chemin piétonnier reliant la salle de judo au city stade.

M. Jérôme MARRAULD est favorable à l'idée de créer une servitude sur sa propriété pour que le projet puisse se concrétiser dans de bonnes conditions.

M. le Maire propose de contacter un géomètre afin de déterminer un plan de servitude le long du fossé.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour engager la mise en place de cette servitude.

CNAS :

M. BOUSSIÈRE explique qu'à la demande d'un agent, des renseignements ont été demandés au CNAS, Comité National d'Action Sociale.

Le CNAS a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et morales des personnels. Le CNAS propose un large éventail de prestations. Le montant de la cotisation 2019 est un montant unique, annuel et forfaitaire par agent qui s'élève à 207 €. L'effectif de la commune est de 11 agents.

Le conseil municipal n'est pas favorable actuellement à une adhésion au CNAS.

Antenne relais Orange :

M. le Maire informe que le projet de l'antenne relais Orange va se concrétiser pour répondre au problème de réseau sur la zone sud du village et le bourg. Une déclaration préalable de travaux a été déposée et accordée. La construction d'une antenne de radiotéléphonie se fera donc lieu-dit Masquières sur la parcelle ZE 51, propriété de M. MELNYK.

(extrait du 03/10/2019)



*** ETAT CIVIL ***

Du 29 juin 2019 au 06 décembre 2019



félicitation

PICQUE Elianna

ZUREK Kaïss, Mélody

CLERGET Louna

FERRAZ RODRIGUES Bia

Naissances



14/08/2019

03/10/2019

08/11/2019

15/11/2019



Mariages

COSTES LESCOUL Clément

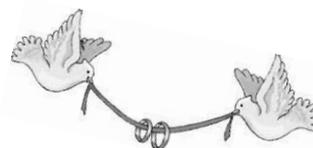
Et

WIL Claire, Marie

HENAFF Vincent

Et

DOUCET Marie-Noëlle, Colette, Odette, Rosette



29/06/2019

31/08/2019

Décès

DOOM Marie, Louise, Céline veuve FAURE

29/06/2019

REY Alain, Michel

23/10/2019

BRULANT Gérard

06/11/2019

LASSEAUX Raymond

02/12/2019

BOUDIE Aline veuve GAUTIER

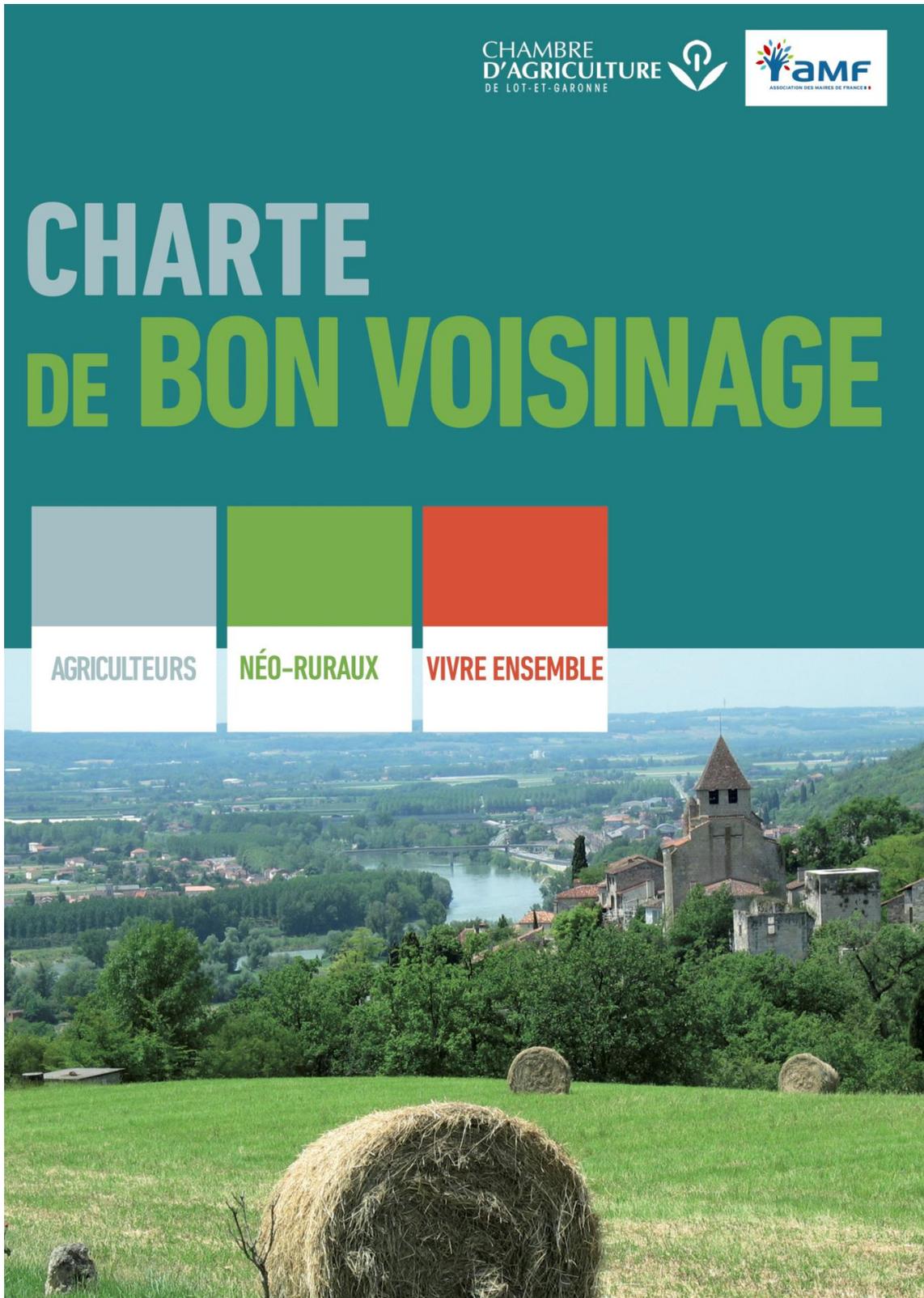
06/12/2019





Charte de Bon Voisinage

Une charte de Bon Voisinage, de laquelle on peut s'inspirer dans toutes les relations sociétales, a été signée par la Chambre d'Agriculture, les services de l'Etat et l'Amicale des Maires.





I POURQUOI UNE CHARTE DE BON VOISINAGE ?

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces 10 dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des « néo-ruraux », peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits. Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles.

L'objectif de la « Charte de bon Voisinage » est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.

II MIEUX SE CONNAÎTRE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

« Etre à la campagne », c'est le rêve que caressent de plus en plus de citadins : les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages jalonnent les promenades à pieds ou à vélo, on se détend en jardinant, il y a aussi les parfums de foins coupés, les fleurs, les bons produits du potager ou du voisin agriculteur...

Oui mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait... ! En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout au travail.

Certains seront tentés de protester, de prendre leur plus belle plume pour se plaindre...

Plutôt que d'en arriver là, il faut intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citadins. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée depuis plusieurs générations, pour les seconds c'est un nouveau mode de vie synonyme de tranquillité.



AUX QUESTIONS que le citoyen se pose....



Mais que fait-il sur son tracteur toute la journée et même le week-end ?
 Qu'est-ce qu'il applique sur ses cultures ?
 Je vais me renseigner pour savoir si c'est normal ?
 Est-ce dangereux ?
 D'où vient cette odeur ?
 Qu'est-ce que c'est ?
 Ça va durer longtemps ? ».

...voici les réponses des **AGRICULTEURS**

A l'automne, je laboure puis je prépare une terre fine pour mes semis et quelquefois je fais un peu de poussière...
 J'épands du fumier, du lisier ou du digestat de méthaniseur, c'est bon pour mes sols, c'est naturel même si ça ne sent pas toujours très bon.

En toute saison, il m'arrive de traiter mes cultures, mais le moins possible. Comme dans votre jardin, il y a toujours des maladies, des insectes et des mauvaises herbes. La réglementation est aujourd'hui très sévère : pas n'importe quel produit, pas n'importe quand, pour différentes raisons, pas non plus à n'importe quelle dose, et puis surtout pas quand il y a trop de vent (19 km/h) ou quand il pleut, tout en employant le produit de traitement sur la totalité de mes terres comme la réglementation actuelle m'y autorise.

Chaque fois que cela est possible, j'utilise un dispositif anti-dérive permettant de limiter la dispersion. D'autre part, je respecte les prescriptions relatives aux lieux dits « sensibles » (établissements scolaires, médico-sociaux, etc...) accueillant des personnes vulnérables, tels que définis à l'article L. 253-7-1 du code rural.

Sans arrosage mes fruits, mes légumes et mon maïs ne donnent rien, surtout dans nos régions.

D'ailleurs vous le savez bien ! Est-ce que vous n'arrosez pas votre jardin tous les jours ? Le bruit du canon d'irrigation la nuit, c'est normal !

Aux mois de juin et juillet, il y a les moissons, et là je peux être amené à travailler la nuit pour mettre la récolte à l'abri.

Pour mon voisin, qui lui est éleveur, c'est tous les jours tôt le matin et tard le soir, 365 jours par an.

Enfin, en été il y a la récolte des fruits, puis du pruneau, et à l'automne les vendanges et la récolte du maïs à livrer. »





POUR BIEN S'ENTENDRE... QUELQUES PRINCIPES

LE CITADIN : «moi, j'arrive... »

- Avant de me décider d'aménager, je me renseigne sur la proximité d'activités agricoles qui pourraient me déranger et les réglementations existantes, par exemple les zones protégées de semences.
- Je m'installe en connaissance de cause.
Cf - Annexe 1 : Carte îlots de semences
- Je suis à la campagne, les routes sont étroites, je fais encore plus attention à ma vitesse.
- Je ne cueille pas les fruits et légumes dans les champs des agriculteurs.
- Je ne touche pas au matériel.
- En promenade, je marche sur le côté du champ et je referme les clôtures derrière mon passage.
- Je préviens l'agriculteur si je constate que ses animaux se sont échappés de leur enclos.
- Je tiens mon chien en laisse pour ne pas effrayer le troupeau.

Dans mon jardin et/ou sur mon trottoir, je détruis les plantes dites invasives: les ambrosies, Datura, Xanthium... *Cf- Annexe 2 : photos*

EN UN MOT, JE RESPECTE LE TRAVAIL DE L'AGRICULTEUR.

L'AGRICULTEUR : «moi, je travaille...»

- Je travaille en respectant **la réglementation**:
 - > **Réglementation Phytosanitaires** : respect des préconisations d'utilisation de chaque produit de traitement utilisé via les informations mentionnées sur l'étiquette du produit et la fiche de données de sécurité.
 - > **Réglementation bruit** : respect des niveaux sonores maximums au travers de l'arrêté du 23/01/1997 pour les ICPE. *Cf - Annexe 3*
 - > **Réglementation des épandages** des effluents mentionnée dans le RSD* ou les arrêtés ICPE* selon le type d'effluents et la catégorie dont relève l'élevage. *Cf - Annexe 4 : synthèse de la réglementation.*
 - > **Réglementation sur le transport routier**: la charte transport indique l'encombrement des engins agricoles. *Cf - Annexe 5*
- Je fais mon possible pour diminuer les désagréments, notamment le week-end.
- Si je ne peux éviter de faire un bruit inhabituel (moissons tardives par exemple...), je vais prévenir mon voisin.
- Lorsque j'épands du fumier, je l'enfouis le plus rapidement possible.
- Lorsque j'emprunte les routes de campagne avec des engins agricoles encombrants, je prends toutes les précautions pour éviter les accidents et je me gare lorsque j'ai une file de voitures derrière moi.

NOUS : « on se respecte... »

- En faisant connaissance, je découvre le métier de mon voisin.
- Je respecte mon entourage, autrement dit je ne suis pas seul au monde...
- Chacun respecte la propriété privée de son voisin,
- S'il y a un problème, cela ne sert à rien de s'énerver. De toute façon il faut trouver une solution.



IV ÊTRE BIEN ENSEMBLE

Enfin, ce n'est pas compliqué

Nos enfants jouent au rugby dans la même équipe. On se retrouve à la fête de l'école. On se voit régulièrement à la boulangerie... Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services.

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.

Pour cela, nous organisons l'événement «Le Lot-et-Garonne de Ferme en Ferme® au printemps depuis 19 ans, avec la participation de 50 agriculteurs réparties sur tout le département, qui accueillent tout public sur leur exploitation durant un week-end.

Toute l'année, 20 fermes accueilleront les écoles et autres publics pour connaître les productions et les pratiques des agriculteurs du Lot-et-Garonne. Visite guidée par un agent de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.

Mais aussi, l'été, vous pouvez manger et vous approvisionner sur nos Marchés des Producteurs de Pays dans nos villages et bastides, et venir sur nos fermes du réseau Bienvenue à la Ferme pour trouver de bons produits ou des activités toute l'année.

CONTACTEZ-NOUS

Pour vous aider, vous expliquer ou le cas échéant, anticiper les problèmes.

Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne au 05 53 77 83 83 - www.ca47.fr





En voici un autre exemple

Et comment pouvons nous mieux nous entendre ?

Agriculteur :

- Je reste attentif et ouvert pour répondre aux questions de mes voisins,
- J'essaie de limiter les bruits autant que possible les soirs et les week-ends,
- Je travaille en respectant la réglementation en vigueur,
- Je fais tout mon possible pour réduire les nuisances olfactives, notamment lors des épandages de fumier,
- Lorsque je me déplace sur la route avec des engins agricoles encombrants, je prends toutes les précautions nécessaires pour ne pas trop gêner la circulation et salir les routes,
- Je continue mon travail d'entretien des paysages pour vous rendre la vie plus douce et la vue plus belle,
- Je tiens compte de la météo, et notamment du vent, lorsque je soigne mes cultures,
- Je m'engage à vous fournir des produits de qualité toute l'année !

Riverain :

- Je n'hésite pas à poser des questions calmement à mon voisin agriculteur,
- Pour préserver une campagne propre et belle, je ne jette pas mes déchets dans les champs ou les fossés, la poubelle c'est mieux,
- J'entretiens mes espaces verts afin de ne pas risquer la contamination des cultures ou que mon voisin abîme son tracteur en passant sous ma haie (par exemple j'arrache les betteraves sauvages et je taille ma haie),
- Je tolère le chant du coq, le meuglement des vaches et quelque-fois, en forte période le bruit des engins agricoles en soirée ou le week-end,
- Même s'il n'y a pas de clôture, je n'ai pas le droit de me promener au milieu du champs,
- Je partage les routes de campagne sans trop râler,
- J'essaie autant que possible de soutenir mon voisin agriculteur en privilégiant l'origine France de mon alimentation !

Agriculteurs bio ou conventionnel, ruraux et néo ruraux nos attentes sont les mêmes :
Vivre en harmonie avec nos voisins !

Nos enfants sont dans les mêmes écoles, nous achetons notre pain dans la même boulangerie, alors...

Essayons de mieux nous connaître pour mieux nous comprendre et en finir (enfin) avec les idées reçues !



15 boulevard Napoléon Doreau 47004 Agen
05442 202041 / 05442 202042 / 05442 202043





Informations de la gendarmerie

Comment contacter la Gendarmerie ?

- Pour toutes les situations **urgentes**, un seul réflexe, composer le **17**
- Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc... : contacter la **communauté de brigades de SAINTE LIVRADE SUR LOT** (05.53.49.60.90)
- Pour tout besoin **non urgent** (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la Brigade Numérique répond **24h/24** et **7j/7** par messagerie instantanée. Elle est accessible par les canaux suivants :
 - via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique
 - via Facebook <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>
 - via les messages privés Twitter (@gendarmerie)
- **Sauf urgence**, pour les victimes/témoins de Violences Sexuelles ou Sexistes (VSS) je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

Enfin, la Brigade Numérique est également accessible en flashant ce QR code :





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Groupement de gendarmerie départementale du Lot et Garonne
Compagnie de Villeneuve sur Lot
Communauté de brigades de Sainte Livrade sur Lot

SENSIBILISATION DE LA POPULATION **AUX RISQUES DE CAMBRIOLAGES**

Face à la recrudescence des cambriolages de résidences principales ou secondaires dont tout un chacun est potentiellement victime, vous, avec la connaissance de votre environnement, êtes les meilleurs acteurs de la prévention et du renseignement.

Les précautions et réflexes simples, cités ci-après, peuvent être appliqués au quotidien. Ils contribueront à la baisse de ce fléau et permettront aux services d'enquête d'en identifier les auteurs.

Pensez à verrouiller les accès de votre habitation en votre absence et de nuit lorsque vous êtes chez vous.

Soyez attentifs aux véhicules et personnes dont le comportement vous semble étrange et que vous n'avez pas l'habitude de voir dans votre quartier. (Attitudes, regards insistants, multiples passages à pied ou en véhicules, démarcheurs, etc...)

Relevez les plaques d'immatriculation et les heures de passages des véhicules que vous estimez suspects. Elles pourront être utiles aux services de Gendarmerie.

Faites part à vos voisins des mouvements douteux. La vigilance doit être un réflexe et implique une concertation avec votre entourage. « Voisins vigilants et solidaires »

Ne signalez pas vos absences sur les réseaux sociaux. Faites relever votre courrier lors d'une longue absence. Transférez vos appels sur un téléphone portable ou une autre ligne.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Au mieux ne la laissez pas entrer.

Photographiez vos objets de valeur. Conservez N° de série, références et factures de vos objets.

Signalez à la Gendarmerie tout élément suspect.



Les Sapeurs Pompiers de Monclar



Les interventions

160 interventions annuelles dont 85 % de secours à personnes réparties sur 5 communes en 1^{er} appel et 4 communes en 2^{ème} et 3^{ème} appel.

L'effectif

Chef de centre Adrien Dibois qui a succédé à Nadine Labigou depuis le 1^{er} juillet 2019 et Gérard Boisnay en tant qu'adjoint.

17 sapeurs-pompiers comprenant 1 officier, 8 sous-officiers et 8 hommes du rang uniquement volontaires répartis dans 3 équipes qui se rendent **disponibles** soir et weekend sous forme **d'astreintes 1 fois toutes les 3 semaines**.

2 recrutements en 2019, Gaël Marraud et Adeline Cagnati

En journée, 5 conventions ont été signées pour permettre aux sapeurs-pompiers volontaires d'intervenir sur leurs temps de travail. 2 à la mairie de Monclar, 1 au foyer Montclair, 1 aux Ets Beugeard, et 1 avec l'EHPAD de Casseneuil concernant le retard à l'embauche, ceux à quoi se rajoute 1 agriculteur présent et disponible lorsque son emploi du temps lui permet.



Les véhicules

- 1 VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes)
- 1 PCC (poste de commandement de colonne)
- 1 CCFR (camion-citerne feu)
- 1 VLRTT (véhicule liaison radio tout terrain)
- 1 VLU (véhicule léger utilitaire)

Conditions de Recrutement

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées

Nouveauté : 2 types de profils de recrutement

- Profil complet : secours à personne et incendie (formation d'environ 30 jours étalée sur 3 ans)
- Profil secours à personne uniquement (épreuves sportives et durée de formation **allégées**)

Toutes les conditions de recrutement sont disponible sur le www.sdis47.fr rubrique *devenir sapeur-pompier volontaire* ou contacter directement le chef de centre de Monclar **sur monclarcdc@sdis47.fr.**



DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE ...

Les deux classes sont allées passer une journée sur le bassin d'Arcachon en juin 2019. Cette sortie, subventionnée par la coopérative scolaire, l'APE et la mairie, a permis aux élèves d'emprunter le bateau pour traverser le bassin, de découvrir la Presqu'île du Cap Ferret (observation des parcs à huîtres, du phare, de la dune du Pyla, de la forêt, ...).

Nous avons aussi traversé la Presqu'île avec le petit train, et avons pique-niqué sur la plage côté océan.





En juin 2019, nous avons été invités par la classe de CM1 / CM2 de St Étienne de Fougères à participer à une journée « *classe olympique* » avec toutes les classes du RPI afin de découvrir divers sports olympiques, avec des ateliers menés par les grands et adaptés à notre âge : golf, football, basket, tennis, ...



En septembre 2019, nous nous sommes rendus au centre équestre de La Gravade, à Ste Livrade. Nous avons tous fait une balade à poney, nous avons appris à soigner les animaux, à les caresser.



Nous avons également ramassé des pommes dans les vergers. En classe, nous avons fait des gâteaux aux pommes et avons goûté les différentes variétés.



BIBLIOTHEQUE DE MONCLAR



Les bénévoles (Caroline, Catherine et Sylviane ont rejoint notre équipe !) se font un plaisir de vous accueillir à la bibliothèque dont l'accès est libre et ouvert à tous.

La consultation sur place et le prêt des documents sont gratuits.

N'hésitez pas à consommer sans modération !

La bibliothèque est aussi un lieu de rencontre, où il est bon de partager des moments agréables.



Contact

Bibliothèque municipale,
Place de la mairie, 47380 Monclar
Tél : 05 53 70 21 27

Horaires d'ouverture

Mercredi de 10h00 à 12h00,
Samedi de 10h00 à 12h00

Email : bibliomonclar@gmail.com

Nos actualités sur : <http://www.mairie-monclar47.fr/bibliotheque/>

Vous cherchez un roman pour vos soirées hivernales ?

Un livre écrit avec des lettres plus grosses ?

Un livre d'images pour votre bébé ?

Un album, une fiction, un manga, une BD, un documentaire ou un livre de bricolage pour votre enfant ?

Un ouvrage sur l'histoire locale ?

Vous souhaitez approfondir vos connaissances ?

Nous mettons à votre disposition des ouvrages issus de fonds propres, de dons (*Et nous remercions bien les donateurs !*) ou du dépôt de la Médiathèque Départementale.



Une navette passe tous les 15 jours. Nous pouvons donc également réserver pour vous des livres auprès de la Médiathèque Départementale de Lot et Garonne. Pensez à nous faire part de vos envies de lecture...

Des animations ont lieu à la bibliothèque



Des racontages

Chaque mois, Chantal raconte des histoires aux enfants des écoles de Monclar et de St Etienne de Fougères.

Des racontines



Pour les enfants de 2 à 6 ans

Un mercredi par mois à 11h00

8 janvier, 5 février, 11 mars, 8 avril, 6 mai et 3 juin 2020

Des expositions

Femmes dans la société La BD des origines à nos jours



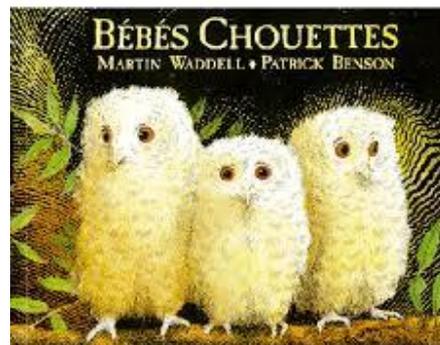
Janvier - Février



Mai - Juin

Un raconte tapis

Bébés Chouettes



Mars - Avril





33, rue Louis Pons
47380 MONCLAR
Tel : 05.53.41.80.85

LE FOYER DU MONT-CLAIR A INAUGURE LA FIN DU PROJET DE MODERNISATION

Le 19 Octobre dernier, nous étions tous rassemblés pour inaugurer la finalisation du Projet de Modernisation du FOYER MONT CLAIR qui sans le soutien sans faille de Mr Stuyk, Président du Conseil d'Administration de l'établissement public n'aurait pu parvenir à son terme pour l'amélioration des conditions de vie des résidents. Bien sûr, beaucoup d'autres personnes ont œuvrées à la réalisation de ce projet, a commencé par le Conseil Départemental par son Président d'alors et aujourd'hui, Mr Camani, à nos côtés pour fêter cette magnifique réussite, qui avait accepté de faire confiance au projet malgré ses surcoûts les élus et membres du Conseil d'Administration qui ont œuvré à la réussite de ce projet et beaucoup d'autres.



L'ensemble des résidents, leurs familles et le personnel est particulièrement fier de cette superbe réussite architecturale de ce magnifique projet.

Ce Projet de Modernisation a réalisé un habitat adapté, aux normes de sécurité permettant aux résidents de vivre et de vieillir chez eux. Bien sûr il bénéficie d'un accompagnement qui leur est nécessaire et indispensable. Néanmoins, c'est eux qui nous accueillent désormais dans leur maison, dans leurs appartements.



Ces locaux ont été conçu et proposés par une équipe d'architectes de grande qualité et que nous pouvons tous féliciter ici Mr Mirabel, Mr Gubala et Mr Dupuys (qui demeure présent pour nous dans notre cœur avec cette réalisation). Nous devons ici les remercier par la réussite manifeste de l'intégration architecturale du bâtiment neuf dans l'environnement du village de Monclar et sa conception adaptée aux besoins des résidents avec des lieux individuels (chambres indépendantes), des lieux semi-collectifs permettant une vie collective en petits groupes (de 12 à 18 personnes selon les unités de vie), et des lieux d'animation avec de grands espaces de socialisation.



Le projet de Modernisation du Foyer Mont-Clair était absolument indispensable depuis de nombreuses années. Durant ces 3 années de construction, les résidents ont montrés des capacités incroyables d'enthousiasme, d'adaptation, d'observations accompagnées de leur volonté de rendre service, d'intérêt, de recherche de participation, de considération parfois des travaux qui se réalisaient sous leurs yeux. Les résidents feront preuve d'attention pour les ouvriers du chantier, de persévérance, et d'observations durant ces longs mois de bruits de poussières. Leurs familles, parfois découragées, découvriront malgré les contraintes de circulations au sein du site les avancées notables du Projet avec des moments d'émotion d'une rare intensité.

Les agents de l'établissement feront preuve d'adaptation, de réactivité, de disponibilité durant ces longues années de travaux inscrivant le site dans des conditions de vie plus contraintes et difficiles.

Pour les résidents cette modernité, - à laquelle désormais ils accèdent-, est encore une découverte une surprise. Ils expérimentent des usages qu'ils n'avaient parfois jamais côtoyés Ils disposent par exemple de porte coulissante qui nécessite pour certains d'entre eux un accompagnement afin d'en maîtriser l'utilisation tout est source de nouvelles expériences, de découverte, d'étonnement.

Pour la première fois et ce, depuis quelques jours seulement, les résidents du Foyer du Mont-Clair bénéficient et disposent d'une ouverture sur le monde de façon autonome, à travers l'accès aux médias dans les chambres. Lors de la mise en place des téléviseurs dans les chambres individuelles, les résidents ont exprimé une immense émotion c'était impensable !! Ils n'y croyaient pas !!! Ils étaient tellement heureux de disposer de cet objet leur donnant accès à toutes les possibilités d'émerveillement.

Comment imaginer que cette acquisition individuelle - totalement nouvelle pour certains d'entre eux -qu'ils n'avaient jamais eu de leur vie durant allaient leur permettre de faire leur propre choix un choix individuel celui de regarder ce qu'il souhaite d'y apprendre de nouvelles choses, de se confronter à des images, à des savoirs, des raisonnements qui les intègrent au monde ... une Inclusion qui passe par l'intime et participe d'une connaissance de soi et des autres.

Il était difficile de mesurer, combien cet objet, somme toute banal pour la plupart des gens allait être une fenêtre ouverte sur le monde sur leur vie leurs émotions leurs sentiments et sur leur appartenance à l'humanité qui nous traverse tous et qui fonde notre relation aux autres qui fonde le sens même de travail au Foyer Mont-Clair.

Ils nous rappellent avec simplicité combien notre société consumériste ne remplit ni nos cœurs ni nos esprits ... c'est la découverte, l'apprentissage, la recherche, la réflexion, l'échange, l'écoute, le développement des liens aux autres, qui est indispensable à l'énergie de Vie de tout être

C'est donc une inauguration qui souligne le long travail de toutes ces années d'efforts des élus, des résidents, des familles, des agents de l'établissement, des partenaires, des entreprises et des nombreuses personnes qui ont œuvré pour une telle réussite.

**Les résidents
L'équipe des professionnels
et la direction
vous souhaitent de Très Bonnes Fêtes de fin d'année 2019.**



MONCLAR (47)

Eglise Saint-Clair

Messe de Noël

Mardi 24 Décembre 2019

A 19h00

Avec

Crèche Vivante et chants de Noël





Du côté des associations ...



Le **C**lub de **M**odélisme **M**onclerais (Buggy TT) compte pour l'année 2019, 14 adhérents venus de divers horizons géographiques : Marmandais, Villeneuvois, et Dordogne.

Grâce à la volonté et l'enthousiasme des adhérents, la piste située au Moulin du Magre, s'aménage au fil du temps. De gros travaux ont été réalisés. Certains autres aménagements restent à faire...

Notre club est ouvert à tous, débutants comme confirmés. Notre groupe de passionnés se retrouve généralement le week-end afin de partager de bons moments conviviaux.

Que vous soyez amateur de ce loisir ou tout simplement curieux de le découvrir, n'hésitez pas à venir nous voir ! Nous serons heureux de vous accueillir !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 06.51.31.47.44.

Le Président,
Benjamin PICARD



Piste vue du ciel





Association « Musée du Patrimoine »

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, l'association Musée du Patrimoine de Monclar a organisé le dimanche 15 septembre une visite guidée de la bastide en calèche pour découvrir différents lieux agrémentés d'animations en particulier devant l'église une prison d'hommes, rue des Anciens fossés une prison de femmes, et au lavoir avec des lavandières ayant de sérieux problèmes avec le garde champêtre.

Moment fort de la journée qui a nécessité une mobilisation de figurants sous la direction d'Alain notre metteur en scène, merci encore à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.



A l'occasion de cette journée du patrimoine, le musée ainsi que son annexe ont été ouverts au public

Sous la halle de la mairie une exposition d'objets artisanaux a régalé les yeux des visiteurs. Un accordéoniste a animé le parvis de la mairie où s'étaient rassemblés quelques Monclarais. La soirée s'est terminée par une auberge espagnole dans la bonne humeur et la convivialité.

Le 23 juin organisation d'un vide-grenier réunissant une quarantaine d'exposants répartis à plusieurs endroits du village et avec un temps idéal.

La maquette du livre sur Monclar est terminée, un dossier de demande de subvention pour l'édition a été envoyé à la présidente du Conseil Départemental du Lot et Garonne, nous attendons une réponse avant de lancer l'édition.

Le Président Marcel Maillet et toute l'équipe
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



MONCLAR

Union Nationale de l'Aide, des soins
et des services à Domicile



Agrément/Déclaration: SAP/300882024
Délivré le 14/11/2017
Par la DIRECCTE du Lot et Garonne
UNA autorisée pour les services personnes âgées et handicapées depuis le 11 mars 2008

Bonjour à tous,

L'Association d'Aide à Domicile UNA MONCLAR a son siège à MONCLAR au 20 place de la Mairie. Depuis juin 2016, nous avons ouvert une antenne à Sainte-Livrade au 69 rue Nationale.

Le 8 mars 2019, suite à la liquidation judiciaire d'UNA Lauzun, nous avons pris 850 heures sur Lauzun-Castillonnés et crée une nouvelle équipe sur ce secteur.

Une permanence sera tenue à la salle des associations de la commune, tous les mardis de 9h à 12h30 et les samedis de 9h à 12h, en attendant d'ouvrir un autre local.

Au total, 52 salariées sont à votre service et œuvre pour le bien-être de tous.

Nous vous signalons toutes les activités pour lesquelles nous avons reçu l'agrément le 11 octobre 2017 :

- Accompagnement / déplacement enfant de + de 3 ans
- Assistance informatique
- Commissions et préparation des repas
- Cours particuliers à domicile
- Garde d'animaux (personnes dépendantes)
- Garde d'enfant de - de 3 ans à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Soins esthétiques (personnes dépendantes)
- Téléassistance et vision assistance
- Conduite de véhicule personnel
- Garde malade, sauf soin
- Assistance administrative à domicile
- Collecte et livraison de linge à repasser
- Coordination et mise en relation
- Entretien de la maison, travaux ménagers
- Garde d'enfant de + de 3 ans à domicile
- Intermédiation
- Livraison de repas à domicile
- Petit travaux de jardinage
- Soutien scolaire à domicile
- Travaux de petit bricolage
- Assistance aux personnes handicapées.

Si vous souhaitez de plus amples précisions, n'hésitez pas à téléphoner au : 05.53.41.84.81 (Monclar) ou 05.24.32.80.09 (Sainte-Livrade), du personnel accueillant et qualifié pourra vous répondre.

En attendant de vous rencontrer, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2019 et essentiellement une bonne santé.

La Présidente
Jeannette COSSERANT.



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Les aînés ruraux MONCLAR 2000

Après les nombreuses activités du premier semestre, Monclar 2000 s'est octroyé deux mois de vacances pendant lesquels le club a fermé ses portes.

Malgré cela il a participé aux marchés de producteurs de pays les 14, 21, 28 juillet et 4, 11, et 18 août.

Programme effectué

- * du 3 au 7 juin voyage avec la FD à Luz St Sauveur
- * Juin voyage avec l'URA de 8 jours en Bretagne (port Manech et Trigastel)
- * 8 juin participation de Monclar 2000 au vide grenier du Patrimoine à Monclar
Une belle réussite.
- * 6 juillet malgré les vacances, repas estival sous les ombrages de la cour au club
- * 26 juillet sortie aux folkloriades à Castelmoron
- * 12 septembre auberge espagnole de la gym et du Tay à la Seiglal
- * 20 septembre sortie à Blaye avec visite commentée en petit train de la citadelle, repas au restaurant, promenade en bateau sur l'estuaire de la Gironde.
- * 28 septembre repas de l'amitié à la salle du Magre
- * 4 octobre participation à l'Assemblée Générale de la FD à Ste Livrade avec un repas à Casseneuil
- * 29 octobre réunion du secteur de Monclar à 9h30 à l'école
- * 21 novembre journée petit loto avec repas au Splendid
- * Notre assemblée générale pour 2019 aura lieu le mardi 7 janvier 2020 à 10h à la salle du Magre

Programme à venir pour 2020

- * Grands lotos : 18 janvier, 29 février ou 7 mars, 7 avril, 13 mai, 10 octobre, 5 décembre
- * juillet repas convivial à l'école
- * 3 octobre repas de l'amitié
- * mardi 15 décembre AG à 10h
- * Voyages ANCV :
 - Alsace du 31 mai au 7 juin
 - Var du 6 au 13 juin
- * La FD organise un voyage à Mimizan du 8 au 12 juin



Rappel des activités régulières

- *Bien sûr tous les 2emes et 3emes mardi de chaque mois : belote interclubs
- *Les 3emes jeudi après-midi petit loto
- *Le pédicure vient le 2eme jeudi des mois pairs à 13h au club, participation 20€
- *La gym a lieu tous les jeudi matin à 10h à la salle Damira sauf le premier jeudi où elle est remplacée par une séance de Tay Son Vo Dao à la salle de judo

Notre club compte 135 adhérents. Notre porte est toujours ouverte pour de nouvelles adhésions. Surtout n'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements au 05 53 40 19 92

Nous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et plein de bonnes choses pour l'année 2020

Cordialement

Le secrétaire :
Knecht Jean Claude

La présidente
Martin Danièle



15 juin Le groupe de marcheurs autour de Monclar



6 juillet démonstration de Tay au repas estival



Comité des Fêtes

Cette année, nous avons organisés la fête du village sur 4 jours LES MONCLARDISES, en collaboration avec le cabaret le SPLENDID, la Mairie, la Communauté des Communes Lot et Tolzac.

Nous avons ouvert le festival par la fanfare avec son groupe de danseuses qui ont défilé dans tout le village.





Vous avez pu apprécier les différentes animations (bal musette, château gonflable, concours de vélos fleuris, concours de pétanque, divers concerts, défilé et spectacle de majorettes, repas, buvette, visite du musée du patrimoine, manèges).



Nous finissons l'année 2019 par un marché de Noël le samedi 14 et dimanche 15 à la Halle de la Mairie. Des créateurs ont exposés différentes œuvres faites mains qui vous ont donné des idées de cadeaux.

Le samedi à 20 H dans l'église, nous avons assisté à un concert avec le groupe Les Chœurs d'Artichauts qui nous ont présenté divers chants de Noël.

Pendant ce marché, nous avons vendu des gâteaux soupe, vin chaud et diverses boissons.

LE COMITÉ DES FÊTES SE JOINT À MOI POUR VOUS SOUHAITER DE TRÈS BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

La présidente, Martine Catherine



A.D.R.A.
Association des Retraités Agricole
Canton de Monclar

Comme prévu lors de la réunion du 5 septembre 2019 nous avons organisé une manifestation le 18 octobre 2019 devant la préfecture.

Rendez-vous était à 10h, le Président muni d'un porte-voix explique notre détresse et toujours nos revendications, puis notre Député M Damaisin qui était parmi nous a pris la parole ainsi que M. Girardi pour défendre notre cause, plusieurs manifestants se sont enchainés aux grilles de la préfecture et plusieurs étaient munis d'une corde au cou.

À 11h une délégation de 6 personnes a été reçue par Mme la Directrice.

Notre Président exprime le mécontentement des Retraités devant tous les refus du Président de la République d'accorder quelques petites améliorations à leur maigre subsistance, et demande avec fermeté une rencontre avec les conseillers du Président Macron, Mme la Directrice explique que ses fonctions ne le lui permettent pas, notre Président en colère décide de s'enchaîner à la chaise et ne partira que quand il aura un rendez-vous ECRIT avec les conseillers du Président Macron, après 30 minutes d'attente Mme le Préfet arrive et la discussion s'anime puis devant la détermination de notre Président à rester enchainé dans les locaux, elle appelle ses contacts avec les conseillers, après discussion rendez-vous est pris pour le 28 octobre à la préfecture.

La manifestation se termine dans une très bonne ambiance, avec apéritif, tourin et chacun avait porté son casse-croute; ambiance très conviviale tout le monde est reparti avec ses interrogations.

Au cours de la réunion du 28 octobre, rendez-vous est pris pour le 5 novembre avec les conseillers du Président Macron.

Le 5 novembre : le Président National, notre Président qui est 1^{er}Vice-Président et le Secrétaire national de l'ANRAF accompagnés des Députés M.Chassaigne et M. Damaisin; des engagements ont été pris pour des débuts d'engagement première quinzaine de janvier 2020, comme on dit qui vivra verra.

L'assemblée Générale Départementale aura lieu le jeudi 13 février 2020 à Cuzorn.

Voilà 2019 qui se termine. Aussi au nom de l'association, je vous souhaite de très Bonnes Fêtes et une TRES BONNE ANNEE 2020 et SURTOUT UNE TRES BONNE SANTE !

C. DERRIEN



Nouveau service à Monclar !



Coiffeuse à domicile depuis plusieurs années déjà, sur la commune de MONCLAR, n'hésitez plus à prendre contact avec moi.

*Les conseillers municipaux
vous remercient pour la confiance
que vous leur avez accordée
durant ces six années et
vous souhaitent de*

BONNES

FÊTES

de Fin d'Année

*La municipalité de Monclar d'Agenais
vous convie aux*

VOEUX



2020

*le dimanche 05 janvier 2020
à 11h sous la Halle de la Mairie.*

À cette occasion, vous sera offert

un apéritif.



Nous pourrons ensemble fêter les rois.